-- Municipalité de --
Sainte-Paule
Naturellement accueillante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 443-26, 444-26, 445-26, 446,26 ET 447-26

Aux personnes intéressées par ce projet du règlement

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **3 novembre 2026**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Premier projet de règlement numéro 443-26** modifiant le règlement de zonage (384-19) afin d'encadrer les conteneurs maritimes en zone forestière, de modifier certaines normes applicables aux abris sommaires et aux réservoirs de combustible et de mettre à jour l'index terminologique. Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- **Projet de règlement numéro 447-26** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (387-19) afin de prévoir une exemption pour certains travaux de gestion de la végétation en milieu riverain dans les zones 2-V et 3-V.
- **Projet de règlement numéro 445-26** modifiant le règlement sur l'inspection des bâtiments, les permis et les certificats (389-19) afin de bonifier les exigences documentaires applicables aux demandes, d'harmoniser les procédures relatives aux certificats d'autorisation.
- **Projet de règlement numéro 444-26** modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction (268-04) afin de préciser les conditions applicables à la construction d'une habitation permanente et de prévoir une exception pour certains terrains enclavés situés dans la zone 2-V.
- **Projet de règlement numéro 446-26** modifiant le Plan directeur de l'aménagement du territoire (383-19) afin de reconnaître le caractère historique du secteur de villégiature du lac du Portage et d'encadrer les orientations applicables à son développement.

FOIRE AUX QUESTIONS

- **POURQUOI CES CHANGEMENTS?**

 Ces modifications visent à mettre à jour et à harmoniser la réglementation d'urbanisme afin de mieux tenir compte des réalités du territoire de Sainte-Paule. Elles permettent notamment d'encadrer certains usages et constructions, de simplifier certaines procédures administratives, de reconnaître le caractère historique du secteur du lac du Portage et d'assurer une gestion plus adaptée du développement et de l'aménagement du territoire.

- **COMMENT CES CHANGEMENTS VONT-ILS ME TOUCHER?**

 Ces modifications pourraient avoir une incidence sur les normes applicables à certains projets de construction, d'aménagement, d'utilisation du sol ou de délivrance de permis et certificats. Elles concernent notamment les conteneurs maritimes, les abris sommaires, les interventions en milieu riverain, les exigences documentaires liées aux demandes d'autorisation ainsi que certaines conditions applicables aux habitations permanentes.

- **COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?**

 Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 25 novembre 2026 À 19h00, à la salle municipale située au 102, rue Banville, Sainte-Paule (Québec).

 Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlements et leurs conséquences, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- **EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CES PROJETS DE RÈGLEMENT?**

 Oui, les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule (Québec), aux heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Paule (Québec), ce **10 novembre 2026**.

Frederick Lee,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédérick Lee directeur général et greffier-trésorier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 10 novembre 2026.

En foi de quoi, je signe à Sainte-Paule ce 10 novembre 2026.

Frédérick Lee, directeur général, greffier-trésorier